

## 07 Questions jointes de

- **M. Josy Arens au ministre de la Défense sur "les tirs expérimentaux à Elsenborn" (n° 4395)**

- **Mme Kattrin Jadin au ministre de la Défense sur "sa rencontre avec l'association 'Stop Mecar' et l'évolution du dossier des tirs d'essai à Elsenborn" (n° 4657)**

**07.01 Josy Arens (cdH):** Monsieur le ministre, les tirs expérimentaux d'une firme privée sur le champ de tir militaire d'Elsenborn soulèvent protestations et inquiétudes. Les riverains s'interrogent en effet et s'inquiètent de l'utilisation d'un terrain militaire pour les tirs expérimentaux de munitions produites par ces entreprises. Celles-ci mènent des campagnes de tirs pour développer de nouvelles munitions et pour valider des lots de munitions destinés à divers pays. L'autorisation a été accordée par votre prédécesseur ainsi que par la Région wallonne qui a octroyé un permis d'exploiter d'une validité de trois ans.

Les riverains s'inquiètent des retombées possibles de ces activités sur l'environnement et la santé des habitants qui devront subir des nuisances sonores supplémentaires et la pollution de l'air, du sol et de l'eau qui résulteront inévitablement de ces tirs. Les projectiles modernes contiennent en effet des métaux lourds comme le tungstène pouvant dégager des isotopes radioactifs sous l'effet de la chaleur produite par l'impact sur la cible. On peut aussi s'interroger sur l'effet produit par le plomb et le mercure utilisés dans la fabrication de projectiles.

Monsieur le ministre, pouvez-vous m'informer du type de projectiles utilisés lors de ces tirs? Quels sont les risques pour l'environnement et les riverains? Quelle est votre position sur la question?

**07.02 Kattrin Jadin (MR):** Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, je me réjouis de l'intérêt suscité par cette question. Il y a aussi une responsabilité importante des Régions quant à l'octroi du permis d'environnement. Monsieur le ministre, je vous avais déjà interrogé au sujet de cette situation il y a quelques mois déjà. Vous m'aviez alors assuré de votre volonté d'étudier le dossier et d'apporter la clarté sur la question. Incontestablement, votre arrivée à la tête du département de la Défense a le mérite de rendre de l'espoir aux milliers d'opposants qui rêvent maintenant d'être entendus par le gouvernement fédéral.

J'ai pu me rendre compte que vos actes ont été conformes à vos paroles: vous avez rencontré en effet les représentants de l'association "Stop MECAR", laquelle mène la fronde contre la poursuite de tirs d'essai sur le camp militaire. On peut supposer qu'en préparant cette rencontre, vous avez eu l'occasion d'examiner les tenants et les aboutissants de ce dossier complexe et important pour les habitants de ma région.

Je ne reprendrai pas l'historique fort bien exposé par M. Arens à l'instant. Par contre, je suis impatiente, comme la population locale et les autorités communales, de vous entendre sur le fond du dossier. Mes questions sont les suivantes. Quelles sont les sites de votre rencontre avec "Stop MECAR"? Avez-vous eu l'occasion d'étudier en détail le dossier et de planifier une visite du camp d'Elsenborn? Je vous en avais déjà parlé et je serais ravie de vous accompagner.

Comment évolue le dossier en termes de respect des législations relatives à l'exploitation du site? Quelle position allez-vous prendre? En d'autres termes, allez-vous laisser poursuivre les tirs d'essais de MECAR à Elsenborn?

**07.03 Pieter De Crem, ministre:** Monsieur le président, chers collègues, j'ai reçu une délégation de l'association "Stop MECAR" et me suis engagé auprès d'elle à me rendre à Elsenborn pour participer à une réunion technique avec les acteurs du dossier. Je vous tiendrai au courant, de même que vous y serez cordialement invités.

Entre-temps, les spécialistes du département rencontreront l'administration de la Région wallonne qui a délivré le permis unique, afin d'évaluer les mesures à prendre pour faire respecter les termes de la concession. Je n'ai pas encore rencontré les dirigeants de MECAR, mais ceux-ci sont invités à la prochaine réunion technique à Elsenborn.

Le permis unique délivré par la Région wallonne pose des limitations vis-à-vis des nuisances sonores et de la pollution des eaux. Il devra être respecté à la lettre par le ou les exploitants tiers à la Défense. Pour cette dernière, la délivrance de ce permis montre implicitement que les incidences et les risques pour la population et l'environnement ont été jugés acceptables par la Région wallonne, autorité compétente en ces matières.

Une réunion technique entre la Défense et la Région wallonne a eu lieu dans le but de clarifier les modalités d'application de ce permis. Des exigences supplémentaires à celles reprises dans ledit permis seront également imposées par la Défense pour des raisons opérationnelles et/ou de sécurité physique des tirs.

Comme par le passé, chaque demande de tir – donc, chaque type de munition, de projectile, de cible, sans oublier la distance – sera toujours analysée par le service compétent de la Défense. J'insiste sur le fait que tout tir dont les effets ne sont pas connus avec suffisamment de précision restera interdit. Je tiens encore à préciser que le tir de munitions contenant du plomb, du mercure, du tungstène ou des matériaux radioactifs, est proscrit.

Plusieurs sociétés privées, dont la firme MECAR, disposent actuellement d'une concession qui date de 2007 les autorisant à effectuer des tirs pour autant qu'elles bénéficient d'un permis délivré par la Région wallonne. Comme la société MECAR a obtenu ce permis, elle a bien le droit d'effectuer des tirs, mais dans le respect des termes de la concession et des conditions accompagnant l'octroi dudit permis.

Donc, je vous invite encore une fois à vous rendre sur place avec toutes les personnes concernées.

**07.04 Josy Arens (cdH):** Monsieur le ministre, je vous remercie de votre réponse. Vous me rassurez déjà en déclarant que les munitions contenant du tungstène sont d'office interdites. Bien sûr, nous suivrons de près l'évolution de ce dossier.

**07.05 Kattrin Jadin (MR):** Monsieur le ministre, je me réjouis également de la teneur de votre réponse et de la prise de contact qui a été établie avec les responsables wallons compétents pour l'octroi du permis.

Comme je l'ai dit, la société MECAR a obtenu la prolongation de son contrat d'exploitation peu avant le départ du chef du département de la Défense. Ce dossier doit être clarifié afin de rassurer la population qui est très inquiète au sujet de la nature des munitions utilisées dans le camp d'Elsenborn.

Vous savez que ce terrain avoisine une zone protégée "Natura 2000". Même les autorités allemandes se sont manifestées pour obtenir des éclaircissements à ce sujet.

Je me réjouis donc de vous accompagner et de vous faire rencontrer tous les protagonistes de ce dossier.

Je vous remercie beaucoup, monsieur le ministre.

**07.06 Pieter De Crem, ministre:** Sur l'initiative du sénateur Berni Collas, j'ai rencontré - en compagnie de représentants de mon cabinet - différents bourgmestres, différents membres de partis politiques et plusieurs riverains. Nous avons donc eu une discussion approfondie.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*